Palais de la Marina
01BP 2028
Cotonou-Bénin

Déclaration de la République du Bénin à la deuxième partie de la reprise de la dix-septième session du Groupe d'examen de l'application

(Vienne, Autriche, 02-05/11/2026)

Excellence Monsieur le Président,

Distingués délégués,

Mesdames et messieurs,

Au nom du Gouvernement de la République du Bénin, je tiens à vous remercier pour cette opportunité que vous m'offrez de prendre la parole devant cette assemblée, dans le cadre de la deuxième partie de la reprise de la dix-septième session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

J'adresse mes chaleureuses salutations à tous les délégués ici présents et une mention spéciale à Andorre qui vient de rejoindre la grande famille des États parties à la Convention.

L'examen de l'application de la Convention a prouvé son utilité dans la mesure où il fournit un cadre de responsabilisation et de dialogue entre les États.

Le Bénin reconnaît les avancées réalisées grâce à la Convention et au Mécanisme d'examen de sa mise en œuvre.

Cette session, qui fait suite à la première partie de la reprise de la 17è session du Groupe d'examen tenue du 31 août au 04 septembre 2026, vient clôturer un processus de discussions fécondes entreprises après la Conférence des États parties tenue à Doha au Qatar en décembre 2025 et qui a lancé la deuxième phase du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des nations Unies contre la Corruption.

Le Bénin voudrait adresser ses remerciements au Secrétariat pour la proposition des documents préparatoires de la deuxième phase du Mécanisme d'examen, ayant fait l'objet d'amendements et d'observations pertinents des honorables délégués aux différentes sessions de cette année, notamment :

- une liste de contrôle pour l'auto-évaluation de la deuxième phase d'examen qui soit facile à utiliser et qui comporte des questions claires et ciblées correspondant à la portée de la prochaine phase ;
- un nouveau calendrier-type des examens de pays, qui propose des délais réalistes pour l'achèvement des examens ;

- une esquisse simplifiée pour les rapports d'examen de pays et les résumés analytiques qui corresponde à la portée de la deuxième phase d'examen, en s'assurant qu'elle permette de rendre compte de toutes les conclusions essentielles, d'intégrer une réflexion complète et concise sur le processus d'examen et les résultats correspondants.

Au terme de leurs travaux, les délégués à la première partie de la reprise de la 17è session ont achevé d'examiner ces différents documents et ont recommandé leur adoption à la Conférence des États parties lors de sa Session extraordinaire prévue le 06 novembre 2026.

La présente session aborde des thématiques de première importance notamment la performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'état de l'application de la Convention, l'assistance technique, la coopération internationale et le recouvrement d'avoirs.

Le Bénin voudrait réaffirmer son intime conviction que la pleine application de la Convention reste tributaire, dans plusieurs États, de l'assistance technique et de la coopération internationale. De même l'efficacité de la Convention dépend de la capacité des États à traquer et à recouvrer les avoirs volés.

En matière de recouvrement d'avoirs, le Bénin vient d'être évalué sur la base du tableau de bord de la Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs (CAPAR). Cette évaluation vise à documenter l'état du cadre institutionnel et juridique de recouvrement des avoirs et de lutte contre les flux financiers illicites au Bénin, au regard des engagements de notre pays vis-à-vis de la CAPAR et d'autres engagements internationaux dont la Convention des nations unies contre la corruption. Cette évaluation permettra au pays de mieux appréhender les avancées, les lacunes et les défis en la matière.

Dans les tout prochains jours, le Bénin s'engagera dans le processus qui l'amènera à l'adoption d'une loi portant protection des lanceurs et lanceuses d'alerte à travers un séminaire national de haut niveau prévu du 17 au 19 novembre 2026 qui jettera les bases des réflexions sur le sujet.

Aussi, je voudrais porter à votre connaissance l'organisation à Cotonou du 1er au 03 décembre 2026, d'une conférence internationale surla lutte contre la corruption à l'ère du numérique à laquelle plusieurs Etats parties ici présents ont été conviés.

Palais de la Marina
01BP 2028
Cotonou-Bénin

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement politique du Bénin dans la lutte contre la corruption à travers la promotion de l'intégrité, de la redevabilité et de la transparence. A cet effet, il me plaît de rappeler devant cette auguste assemblée, les mots forts du Président de la République du Bénin, Son Excellence Monsieur Romuald WADAGNI, dans son discours d'investiture le 24 mai 2026, je cite : "***Je servirai le Bénin avec intégrité, avec courage et avec constance***".

Le Bénin réitère, avec détermination, son engagement à œuvrer pour le renforcement de de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Je vous remercie.

Jacques Acheffon MIGAN , Haut-Commissaire à la Prévention de la Corruption